



Numéro 109 - 18 janvier 2022

CTL du 18 janvier 2022

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRÉSENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.BRUN (T), M.VEYLET (T), M. MAYNARD (S)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

Solidaires Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. GALLOT (T)

Secrétaire : Mme BONNET – Secrétaire – adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

I Situation des emplois – PLF 2022 (pour avis en 2^e convocation)

Mme GOUBERT répond aux déclarations liminaires de Solidaires et FO.

Sur la situation des emplois, elle estime, avec -1 emploi, que la situation de 2022 est plus favorable que les années passées. Par ailleurs, elle se félicite de l'arrivée de 15 agents en 2021 et estime la situation à la DDFiP du Cantal plus favorable que d'autres directions de même catégorie. Ces suppressions sont pour elle largement compensées par les nouvelles méthodes d'organisation et de management. Elle en veut pour preuve la performance de la DDFiP 15.

M. BRUN (CGT) dénonce ce satisfecit et rappelle que le déficit d'emploi d'agents dans le Cantal est actuellement de 14 et qu'à l'issue des mouvements de mutation tous les postes laissés vacants ne seront comme d'habitude pas pourvu.

M. VEYLET (CGT) affirme que ces suppressions d'emploi sont uniquement budgétaires et que les arguments de la direction ne servent qu'à les justifier à posteriori. Si les performances de la DDFiP se maintiennent c'est uniquement grâce à l'investissement des agents mais cela se traduit par une détérioration des conditions de travail.

M. MAYNARD (CGT) demande si le poste de gardien concierge de la direction sera pourvu au prochain mouvement de mutation.

Pour Mme GOUBERT le remplacement du gardien concierge est bien dans la stratégie de la direction.

M. JOUVE indique que ce poste sera considéré comme vacant dans le cadre du prochain mouvement.

M. BRUN (CGT) renouvelle sa question posée lors de la dernière réunion quant à l'appel à candidature pour pouvoir un poste de A à Vic-sur-Cère.

M. JOUVE répond que dans l'éventualité d'un départ du chef de poste lors du mouvement de mutation, l'emploi ferait l'objet d'un appel à candidature. Ce dispositif de pouvoir au choix ces emplois sur des postes comptables de catégorie C4 est une nouveauté.

Le point est soumis au vote :

VOTE CONTRE A L'UNANIMITÉ

Pour info le tableau suivant liste les suppressions d'emploi dans notre département depuis 20 ans.

SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LE CANTAL					
ANNEE	A+	A	B	C	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
2003		-1		-8	-9
2004		+1	-1	-7	-7
2005				-7	-7
2006				-6	-6
2007			+2	-11	-9
2008				-6	-6
2009			-4	-3	-7
2010		-1	-4	-3	-8
2011				-9	-9
2012		+2	+2	-8	-4
2013		-1	+1	-3	-3
2014		-2		-5	-7
2015		-3	-1	-2	-6
2016		-2	-2	-1	-5
2017		-2	-2	-2	-6
2018		-1	-4	-2	-7
2019			-5	-6	-11
2020			-1	-1	-2
2021		-1	-1	-2	-4
2022	-4	+1	+1	+1	-1
TOTAUX	-4	-10	-19	-91	-124

II – Les ponts naturels 2022 (pour avis)

Mme GOUBERT maintient sa décision d'accorder uniquement les vendredi 15 juillet et vendredi 31 octobre en ponts naturels.

M. BRUN (CGT) dénonce l'attitude de certains chefs de service zélés qui non seulement n'ont pas attendu l'avis

définitif du CTL pour prévoir le planning de congés du week-end de l'ascension 2022, mais qui anticipent d'ores et déjà le planning 2023. Il demande à la direction d'intervenir auprès de ces chefs de service.

Le point est soumis au vote :

VOTE CONTRE A L'UNANIMITÉ

III – Questions diverses

M. MAYNARD (CGT) demande si les horaires d'ouverture des services au public seront revus après la pandémie. Mme GOUBERT répond non.

M. MAYNARD (CGT) réitère la demande pour que les bureaux des agents techniques soit correctement chauffés. Il précise en outre que le manque de chauffage impact le bon fonctionnement de la machine à mettre sous pli. Il considère que mettre un chauffage d'appoint « au cul » de cette machine pour qu'elle fonctionne est totalement inacceptable et dangereux. Il rajoute que dans le contexte actuel l'utilisation de radiateurs soufflants ne correspond pas aux consignes sanitaires.

M. JOUVE s'étonne de cette situation et veillera à y remédier. Il rappelle que la société SPIE a été mise en demeure de faire les interventions nécessaires dans le cadre du marché national. Il s'engage à demander les interventions tant que le problème ne sera pas réglé.

M. MAYNARD (CGT) s'interroge sur l'efficacité d'un tel marché national et précise que si la direction faisait appel à des entreprises locales cette situation serait déjà résolue.

M. VEYLET (CGT) signale les problèmes de connexion/déconnexion rencontrés par les collègues en télétravail rendant celui-ci encore plus compliqué.

M. JOUVE répond que cette situation ne semble pas due au réseau de la DGFIP mais à ceux des opérateurs internet confrontés à la généralisation du télétravail.

Mme GOUBERT indique qu'elle ne détient pas, à ce jour, d'informations sur la prolongation de la période de télétravail obligatoire et s'engage à communiquer rapidement si la situation évolue.

En référence à [la visio-conférence d'hier](#), M. BRUN (CGT) demande si les masques FFP2 seront distribués à la DDFiP pour les collègues vérificateurs, huissiers, accueil, personnels informatiques et géomètres.

Mme GOUBERT répond que la distribution est en cours.

M. BRUN (CGT) demande confirmation du report du CTL concernant le fonds d'amélioration, plus généralement sur toutes les instances et sur la campagne du DUERP/PAP.

Mme GOUBERT répond que le CTL relatif à la mise en œuvre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie est reporté au plus tard au 30 avril, que la campagne DUERP / PAP est reportée fin avril 2022 et qu'un CHSCT sera réuni en février.

Force est de constater que le dialogue social à la DDFiP du Cantal n'est qu'un dialogue social de façade. Pour la DDFiP l'autosatisfaction est la règle et à ce compte les revendications des agents doivent rester lettre morte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15

Vos élus au CTL : Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Joël MAYNARD